

Charte d'utilisation et de modération des médias sociaux et digitaux de la ville d'Annonay

Introduction :

La ville d'Annonay utilise divers canaux numériques (réseaux sociaux, site web, etc.) pour communiquer avec ses habitants, promouvoir ses activités, services, événements, et favoriser la participation citoyenne. Cette charte a pour objectif de garantir une utilisation éthique, responsable et respectueuse de ces outils.

1. Objectifs de la charte :

- Assurer une communication claire et efficace entre la ville et ses citoyens.
- Garantir un environnement sécurisé et respectueux sur les plateformes digitales.
- Encourager la participation citoyenne tout en préservant la qualité des échanges.

2. Règles générales d'utilisation :

- Respect de la vie privée : Il est interdit de partager des informations personnelles ou confidentielles sans autorisation.
- Langage respectueux : Les propos injurieux, haineux, discriminatoires, diffamatoires ou incitant à la violence sont strictement interdits.
- Modération constructive : Les contributions doivent être pertinentes, respectueuses et constructives. Tout commentaire hors-sujet peut être supprimé.
- Respect des droits d'auteur : Les publications doivent respecter les droits de propriété intellectuelle, y compris le droit d'auteur des images, vidéos et autres contenus partagés.

3. Modération des contenus :

- La ville d'Annonay se réserve le droit de modérer tous les contenus publiés sur ses réseaux sociaux et plateformes numériques.
- Les contenus suivants peuvent être supprimés ou modérés :
 - Discours haineux, discriminations, menaces ou harcèlement.
 - Publicité non sollicitée (spam).
 - Contenus de nature politique ou religieuse qui ne respectent pas la neutralité des institutions publiques.
 - Incitations à des comportements illégaux.
 - Publication de faux contenus ou de désinformation.

4. Responsabilité des utilisateurs

Chaque utilisateur est responsable de ses publications et doit s'assurer qu'elles ne violent pas les principes énoncés dans cette charte.

5. Signalement de contenu abusif

Les citoyens peuvent signaler tout contenu qu'ils jugent inapproprié via les outils de signalement des plateformes ou en contactant directement la mairie.

La ville s'engage à traiter rapidement toute plainte ou signalement et à prendre les mesures nécessaires pour garantir la sécurité et la convivialité des échanges.

6. Protection des données personnelles

Les données personnelles collectées dans le cadre des interactions sur les réseaux sociaux et les plateformes digitales de la ville d'Annonay sont traitées conformément à la législation en vigueur (notamment le RGPD).

Les utilisateurs doivent veiller à ne pas partager d'informations sensibles ou privées via ces canaux.

7. Exceptions et limitations

La ville d'Annonay se réserve le droit de supprimer ou d'archiver les commentaires ou contenus qui ne respectent pas la charte, sans préavis.

Certains contenus peuvent être modérés ou supprimés même en dehors des périodes de modération active, en fonction de la gravité des infractions.

8. Application et sanctions

En cas de violation des règles énoncées dans cette charte, la ville d'Annonay peut prendre les mesures suivantes :

- Suppression des publications incriminées.
- Blocage temporaire ou permanent de l'accès aux plateformes municipales pour les utilisateurs fautifs.
- Signalement aux autorités compétentes en cas de violation grave de la loi.

9. Mise à jour de la charte

La ville d'Annonay se réserve le droit de modifier cette charte à tout moment afin d'adapter ses règles aux évolutions des outils numériques et de la législation en vigueur.

10. Conclusion

En utilisant les plateformes numériques de la ville d'Annonay, les utilisateurs acceptent de respecter cette charte, afin de maintenir un espace de communication positif, ouvert et respectueux pour tous les citoyens.